

Vous êtes appelés à voter pour le renouvellement du Conseil scientifique (CS) de l'Inserm qui est l'instance de réflexion et de proposition de l'Institut en matière de politique scientifique en lien avec les Instituts thématiques, notamment en établissant un rapport périodique de conjoncture et de prospective.

Le CS assiste le Président de l'Inserm sur :

- Les questions relatives aux grandes orientations de l'Institut, aux programmes généraux d'activité et à l'exploitation des résultats de la recherche
- Les questions relatives au plan stratégique et au projet de contrat pluriannuel
- La politique scientifique en matière de création ou de renouvellement des unités de recherche
- La création, la modification ou la suppression des unités de recherche de l'Institut après avis des CSS
- La nomination des directeurs ou directrices des unités de recherche, le renouvellement de leur fonction ou la décision d'y mettre fin après avis des CSS
- La politique de recrutement des personnels chercheurs. *Certains des membres des collèges A et B du CS participent chaque année aux jurys d'admission de recrutement des chargés et directeurs de recherche*
- Les lignes directrices des actions de valorisation, d'information et de formation menées ou organisées par l'Institut.

Le CS peut être consulté par le Conseil d'administration ou peut assister le Président de l'Inserm sur toute question relevant de la compétence de ce dernier.

Cette élection se déroule dans un contexte inquiétant pour l'Inserm et ses personnels. Contexte qui peut se résumer aux principaux points (*renforcement des contrats de tous types, appui à la recherche finalisée, externalisation de plusieurs métiers, marche forcée vers toujours plus de mutualisation notamment pour les fonctions supports ...*) du Plan stratégique de l'Inserm 2025 que le Sgen-CFDT Recherche^{EPST} a rejeté car à l'opposé de ses principales demandes, rappelées ici :

- Augmentation des crédits récurrents des laboratoires de recherche
- Attachement à ce que l'Inserm conserve pleinement son rôle d'opérateur dans la recherche médicale et définisse sa politique scientifique en s'appuyant sur ses instances représentatives (CS, CSS) en lien avec ses partenaires
- Opposition à toute remise en cause du statut des personnels titulaires au profit de recrutement contractuels ou de contrats de mission
- Augmentation du recrutement de jeunes chercheurs, ingénieurs et techniciens sur des postes statutaires.

La Loi de Programmation de la Recherche (LPR), avec son cortège de chaires de professeurs junior et autres CDI de mission ou CDD, est venue renforcer nos craintes de voir la précarisation, en particulier biomédicale, continuer à s'amplifier, ce qui se vérifie aisément dans le bilan social publié chaque année par l'Inserm.

Le Sgen-CFDT a signé fin 2020 l'accord national relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières (ARARC). Celui-ci apportera des avancées importantes pour le régime indemnitaire des chercheurs et des ITA et, parfois, en matière de déroulé de carrière ; par exemple pour les HEB des CRHC, l'augmentation du nombre de possibilité de promotion CRHC, le passage du corps des IR à 2 grades, le repyramidage dans le corps des DR. Mais cet accord reste insuffisant en termes de promotions et en termes de déroulé de carrière notamment pour les catégories B et C pour qui nous demandons des corps à 2 grades.



Lors du CTEP du 16 septembre 2021, il a été annoncé que le contrat d'objectifs et de moyens, promis depuis des mois par le Président de l'Inserm, devait, semble-t-il, être beaucoup moins ambitieux que prévu, ce qui devrait inquiéter l'ensemble de la communauté scientifique et administrative.

Dans ce contexte dégradé nos élus seront particulièrement vigilants pour défendre :

- **Un Conseil scientifique indépendant** son rôle primordial de conseil du Président et représentant la communauté scientifique de l'Inserm dans toutes ses composantes, chercheurs, ingénieurs, techniciens, quel que soit leur statut.
- **L'élection du Président du CS** à nouveau ouverte à l'ensemble de ses membres et non à la seule personne désignée par le Président de l'Inserm
- **Le renforcement des missions du CS** (politique scientifique, recrutement de chercheurs, affectation de postes IT, création ou renouvellement d'unités ...) par rapport au « poids » des Instituts thématiques
- **Les évaluations établies par les CSS**, notamment en matière de classement
- **L'égalité femme – homme** tout particulièrement pour les promotions avec une attention particulière au ratio promues/promouvables et pour l'accès aux postes de responsabilités
- L'application stricte du principe de **déroulé de carrière complète sur au moins 2 grades** et pas sur plus de 3 ans au dernier échelon de la classe normale
- **L'attribution de la part « prime individuelle »**, en complément du socle du RIPEC, qui continuera d'augmenter jusqu'en 2027 pour le plus grand nombre de chercheurs, sur la base de l'engagement professionnel des chercheurs évalués sur l'ensemble de leurs missions
- Le maintien de **l'évaluation des unités sur site** avec la présence d'élus chercheurs, ingénieurs et techniciens dans les comités de visite de l'HCERES ou missionnés par les CSS pour prendre en compte tous ses aspects (gouvernance, encadrement, état des locaux, conditions de travail, situations particulières, ...)
- **Une collaboration avec l'ensemble** des membres des 7 CSS.

VOTER POUR LES CANDIDATS PRÉSENTÉS PAR LE Sgen-CFDT RECHERCHE^{EPST}, c'est :

- **Permettre à nos élus d'agir pour :**
 - Revendiquer **votre attachement à une Recherche publique** au sein de laquelle les EPST et les universités sont appelés à coopérer dans un partenariat équilibré et dont l'Unité Mixte de Recherche est la « brique » de base
 - Défendre **l'augmentation du soutien financier de base des équipes après évaluation a posteriori**
 - Réclamer des **recrutements conséquents en nombre sur des emplois statutaires**
 - Mener **un travail de qualité**, y compris au sein de groupes de travail du CS, **en lien avec nos élu.e.s dans les 7 CSS**
 - Défendre **individuellement et collectivement les personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur** afin d'obtenir leur reconnaissance au travers de promotions et de revalorisation des régimes indiciaires et indemnitaires dans le prolongement des PPCR, RIFSEEP et ARARC...



**VOTEZ ET FAITES VOTER
POUR LES CANDIDATS DU Sgen-CFDT Recherche^{EPST} :**

Géraldine Koenig	<i>AI - Inserm - U 1158 - Strasbourg</i>
Sophie Galier	<i>TCS - Inserm - UMRS 1166 - Paris</i>
Frédéric Fiore	<i>IRHC - Inserm - US 12 - Marseille</i>
Martine Le Cunff	<i>IR 1 - Inserm - U 1087 - Nantes</i>
Claude-Marie Bachelet	<i>IR1 - Inserm - D R - IDF Nord - Paris</i>
Jean-Luc Carrier	<i>IEHC – Inserm – ADS / Sgen Cfdt – Villejuif</i>

Retrouvez-nous sur <https://epst-sgen-cfdt.org>